



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 30 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 03/07/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

**Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET.

**Absents avec procuration de vote**

M. Franck CENDRIER à Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Virginie COISEL à Mme Marianne TURPIN, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, M. Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD à Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

**Absent sans procuration de vote**

/

**Secrétaire de séance**

Lydie MAIGRET

**Délibération n°2025-052**

**Choix d'un nom pour l'accueil de loisirs**

Rapporteur

Marianne TURPIN

La municipalité a la volonté de doter l'accueil de loisirs (le centre de loisirs et la garderie) d'une identité propre et reconnaissable, favorisant son rayonnement auprès des enfants, des familles et des partenaires.

Il apparaît important de valoriser l'image et les actions éducatives, culturelles et citoyennes portées par ce lieu à destination des enfants et des familles.

À la suite des propositions faites par les enfants et l'équipe d'animation, il est vous proposé de retenir un nom : Argenc'IEL (Pour Inclusion, Education, Loisirs).

Ce nom sera utilisé dans l'ensemble des supports de communication, documents administratifs et signalétiques relatifs à l'accueil de loisirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et enfance jeunesse du 11 juin 2025.

Madame le Maire, propose de retenir le nom Argenc'IEL pour l'accueil de loisirs conformément aux éléments indiqués.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **VALIDE** le nom « Argenc'IEL » pour l'accueil de loisirs,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire

